

Bourses de déplacement et de recherche offertes aux doctorants

[La Corporation canadienne des sciences religieuses \(CCSR\)](#) est un regroupement de neuf sociétés savantes du Canada dans divers domaines d'étude des religions : la Société canadienne pour l'étude de la religion, la Société canadienne des études bibliques, l'Association canadienne pour l'étude de l'islam et des musulmans et musulmanes, l'Association canadienne des études patristiques, l'Association d'études juives canadiennes, la Société théologique canadienne, la Société québécoise pour l'étude de la religion, la Société canadienne de théologie et l'Association Catholique des Études Bibliques au Canada.

La principale raison d'être de la CCSR est d'encourager la publication en sciences des religions. Depuis sa création en 1970, la Corporation publie *Studies in Religion / Sciences Religieuses*, ainsi que trois collections de livres.

Bourses de déplacement et de recherche offertes aux doctorants

À l'occasion de son quarantième anniversaire, la CCSR a créé un programme de bourses destinées aux doctorants, afin d'encourager la formation de nouvelles générations de chercheurs en sciences des religions. Le programme vise à permettre aux doctorants dont la thèse est déjà bien engagée de procurer des matériaux de recherches ou de voyager, afin de mener les recherches nécessaires à leur travail. (Par exemple, pour acheter des matériaux, consulter des archives, les collections de certaines bibliothèques ou centres de recherche, ainsi que pour travailler sur le terrain.)

La CCSR a décidé qu'un montant total de 7 500 \$ CDN serait consacré aux récipiendaires. Chaque candidature pourra faire état de frais de 2 500\$ CDN. On encourage également les étudiants à présenter leur candidature pour des montants moins élevés.

La CCSR n'acceptera que les candidatures de citoyens canadiens et de résidents permanents, qu'ils étudient au Canada ou à l'étranger, ou d'étudiants avec permis d'études qui étudient au Canada. Pour être admissibles, les candidats doivent être inscrits à un programme de doctorat, étudier un aspect des sciences des religions ou de théologie, et avoir réussi leur examen de synthèse ou quelque autre forme d'évaluation sur le terrain. En outre, leur projet de thèse doit avoir été accepté par leur département ou le comité des études doctorales de celui-ci. Un récipiendaire de la bourse doit être ou devenir membre d'une des sociétés qui constituent la CCSR.

Les candidats doivent réunir un dossier qui comportera les documents suivants:

- Une description des matériaux et/ou du déplacement proposé, dans lequel le candidat exposera l'importance de ce voyage dans le cadre de sa thèse de doctorat et précisera le montant de l'aide qu'il souhaite obtenir de la CCSR. Le candidat doit y intégrer le montant des subventions sollicitées ou obtenues auprès d'autres organismes. La CCSR valorise les efforts de financement conjoints.
- Un résumé du projet de thèse (pas plus de deux pages à simple interligne).
- Les relevés de notes obtenues par le candidat en maîtrise et au doctorat.
- Un curriculum vitae;
- Un budget détaillé des matériaux et/ou du déplacement proposé (transport aérien et en surface, hébergement, allocation journalière pour les repas et autres frais).

- Une preuve que le projet de thèse a bien été ratifié par le département ou le comité d'études, par exemple à la suite d'un examen de synthèse.
- Une lettre de recommandation du directeur de thèse, envoyée directement à David Koussens.

Les dossiers de candidature doivent être acheminés avant le **9 janvier 2026 en un seul fichier PDF** à :
David Koussens, président
Corporation canadienne de sciences des religions
membr@ccsr.ca

Évaluation des candidatures

Les candidatures seront évaluées et notées par un comité composé de membres du Conseil d'administration de la CCSR : présidente, secrétaire et membre sans désignation. Au cas où l'une de ces personnes serait dans l'incapacité de siéger au comité, elle pourra être remplacée par le vice-président ou le trésorier.

Le comité notera les candidatures en fonction des critères suivants :

- Dossier académique (curriculum vitae, conférences, publications, parcours, aptitude à la recherche), incluant les relevés de notes : 30%
- Résumé du projet de thèse : 25%
- Description du déplacement envisagé (justification de son importance pour la recherche à ce stade, apport scientifique escompté, budget) : 25%
- Lettre du directeur de thèse : 20%

Le comité soumettra au Conseil d'administration de la CCSR, à l'occasion de son assemblée annuelle en janvier, les noms des candidats les mieux notés (accompagnés de la description du déplacement, du résumé du projet de thèse et du budget de ces candidats). Il recommandera ensuite les candidats qui, selon lui, devraient recevoir une bourse, dont il précisera le montant. C'est le Conseil d'administration qui rendra la décision finale.

Les résultats du concours seront annoncés au plus tard le 6 février 2026.

Les fonds seront versés sur réception de la déclaration des frais de déplacement, avant ou durant le voyage, conformément aux lignes directrices et modalités de la CCSR. Les voyages devront être terminés avant la fin de 2026.